

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Première partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 724

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 45 de la commission des finances

à l'ARTICLE 2

À l'alinéa 947, après la référence :

« 2° »,

insérer les mots :

« du 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.